

Ivry sur seine, le 10 février 2020

Le Secrétaire général

à

Messieurs les co-Directeurs du Comité de suivi de la réforme du baccalauréat et du lycée,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de suivi de la réforme du baccalauréat et du lycée.

Objet : mise en œuvre des E3C

Notre échange sur la réforme du lycée mardi 21 janvier 2020 au Cabinet du ministre, en présence de Madame Bourhis, conseillère sociale, et de Monsieur Jean-Charles Ringard, co-pilote du comité de suivi, a permis de poser des constats sur les modalités d'évaluation du nouveau bac pour lesquelles les IA-IPR sont fortement impliqués :

- De nombreuses modalités d'évaluation sont convoquées pour la certification du baccalauréat. Peu lisibles par les élèves et leurs parents, elles génèrent de l'inquiétude et du stress : Contrôle continu (CC : 10%), Épreuves communes de contrôle continu (E3C : 30 %, 3 séries en 1^{ère} et terminale ; CCF en EPS) et Épreuves terminales (ET : 60% en 5 épreuves dont deux anticipées en 1^{ère}).
- De fortes contraintes organisationnelles, en particulier lors de cette session 2020 du baccalauréat : les chefs d'établissements passent beaucoup de temps à organiser les épreuves dont le déroulement impacte le rythme des apprentissages des élèves.
- Un format d'évaluation des E3C contraire à l'objectif initial de simplification des procédures : les enseignants évaluent des élèves inconnus, par copies anonymisées et à partir de ressources nationales, ce qui contraint progressions pédagogiques et apprentissages.
- Un énorme investissement de tous, professeurs, IA-IPR et IG, dans la conception et la constitution de la Banque Nationale de Sujets (BNS) avec, aux niveaux pédagogique et technique, des difficultés de mise en service des applications qui ont accentué une tension déjà élevée, dans la complexité globale.
- Des programmes denses et exigeants dans certaines disciplines (Maths, SES, HG, etc.), l'acquisition des compétences attendues devant être intégrée aux multiples connaissances requises.
- Le calendrier des évaluations contraint la progression dans les apprentissages au détriment de la pédagogie : les deux épreuves des enseignements de spécialité se déroulent fin mars au 2nd trimestre et les E3C3 au 3^{ème} trimestre.
- Un calendrier qui met les personnels en tension, or le temps est nécessaire à une évolution des pratiques, qui permet l'exercice d'une liberté pédagogique individuelle et collective.
- L'enjeu de toute réforme est de lier harmonieusement organisation et pédagogie, le risque existe ici de focaliser sur le premier au détriment du second.

Dès le début de la réforme, le SNIA-IPR UNSA a mentionné la grande complexité de l'ensemble du protocole des E3C qui, s'il perdure dans la forme actuelle, risque de pérenniser un climat de tension dommageable pour la réussite des élèves et les relations entre les acteurs de l'éducation.

Comme nous nous y étions engagés lors de l'audience, nous faisons au comité de suivi les propositions suivantes, entérinées par le bureau national du SNIA-IPR UNSA réuni le 5 février à Paris. Leur ligne directrice souligne la nécessité d'une entrée plus pédagogique dans la réforme.

Programmes

- ▶ Définir un programme, ou au moins un corpus d'évaluation à mi-année, avec des repères de progression dans les contenus.
- ▶ Adapter à terme les contenus de disciplines ou enseignements trop lourds, pour assouplir le rythme de progression dans les apprentissages.

Évaluation

▶ **Remplacer les E3C par des Évaluations en cours d'année (ECA, connues des enseignants, déjà installées dans les pratiques) : organisées dans le cadre normal de formation des élèves, adossées à la BNS existante, le choix des sujets résulte d'une démarche préférentiellement collective, à défaut individuelle. Les élèves sont évalués par leurs enseignants. La règle d'évaluation est transparente : compétences attendues et barèmes sont communiqués. Les notes attribuées aux élèves par leurs professeurs sont remontées via l'application Cyclades.**

▶ Les Commissions d'harmonisation subsistent : organisées par les DEC, elles sont pilotées par les IA-IPR. Elles ont une configuration et un fonctionnement identiques dans toutes les académies (composition, organisation, mise à disposition des informations).

▶ La numérisation et l'anonymisation des copies sont conservées pour les seules évaluations terminales.

Banque Nationale de Sujets

▶ Une banque à usage exclusivement professionnel, accessible à tous les enseignants de la discipline, puis ouverte progressivement en tant qu'annales, en fonction des ressources disponibles et des spécificités des enseignements concernés.

▶ Des sujets conçus avec des objectifs d'évaluation et des attendus, savoirs et compétences, explicités, des indications de barème proposées au professeur.

▶ Selon les besoins des IA-IPR pilotes de conception, un travail continu avec des commissions de relecture doit permettre d'améliorer la qualité des sujets.

▶ Toutes les académies doivent permettre aux IA-IPR de tenir les commissions de relecture nécessaires, dans un cadre organisé par les DEC.

Livret scolaire

▶ Réduire sensiblement le nombre de descripteurs à renseigner pour la plupart des enseignements ou disciplines.

▶ Relier nécessairement aux (blocs de) compétences des programmes concernés.

Pédagogie

▶ Des moyens de formation complémentaires sont déployés dans toutes les académies pour permettre aux enseignants d'intégrer l'incidence de ces évolutions majeures, en termes d'évaluation, mais aussi de continuité enseignement secondaire – enseignement supérieur.

Attachés à maintenir un dialogue constant avec le comité, nous restons disponibles pour poursuivre les échanges et nous vous adressons, Messieurs les co-Directeurs, Mesdames et Messieurs les membres du comité de suivi, l'expression de notre haute considération.

Alain Marie – Secrétaire général du SNIA-IPR UNSA